

## APPEL A CANDIDATURES PROFESSEUR/MAITRE DE CONFERENCES ATTACHÉ

UNIVERSITE PSL – ECOLE NORMALE SUPERIEURE - CNRS

### Biologie

(1 poste à pourvoir)

PSL met en place à compter de la rentrée 2019 un dispositif de Professeurs et Maîtres de Conférences Attachés, en collaboration avec les établissements-composantes qui y contribuent et à destination des CR et DR du CNRS.

Ce dispositif offre la possibilité aux chercheurs (Chargés de Recherche et Directeurs de Recherche) du CNRS affiliés à une Unité Mixte de Recherche (UMR) dans le périmètre de PSL de participer aux activités d'enseignement de l'Université.

Ce dispositif s'intègre aux Programmes Gradués de PSL. A ce titre, les Professeurs/Maîtres de Conférences attachés participeront aux activités d'enseignement et aux responsabilités d'un Programme Gradué de PSL, ainsi que de l'établissement composante qui contribue au poste.

- Enseignement :

Le professeur attaché effectuera son service dans les formations du département de Biologie de l'ENS (y compris Masters PSL dont l'ENS est opérateur) pour une charge de 64 heures (HeqTD) ou dans le cadre du CPES, après proposition et accord du responsable de la formation concernée et affectation des services par la direction du Département.

- Obligations du Professeur/Maître de Conférences attaché :

- Charge de 64h d'enseignement/ an (eq. TD).
- Implication dans le pilotage administratif d'une formation
- Engagement pour 2 années.

- Conditions d'éligibilité :

Être employé par le CNRS et hébergé dans une UMR du site PSL (dont au moins un des établissements composantes de PSL est tutelle) au 1<sup>er</sup> octobre de l'année universitaire où commence sa charge d'enseignement.

- Candidatures :

Chaque candidat doit transmettre son dossier de candidature, composé d'un CV académique et d'une lettre de motivation (2 pages max) indiquant son UMR de rattachement à [rfg@psl.eu](mailto:rfg@psl.eu), le 15 octobre 2019 au plus tard, en indiquant clairement l'intitulé du poste en question.

- Modalités de sélection :

Le ou les candidats seront auditionnés à l'issue de cette sélection.

Un jury composé des représentants des établissements-composantes, de l'Université PSL (dont le PG concerné) et du CNRS sélectionnera le ou les dossiers parmi les candidats. Le ou les candidats seront auditionnés à l'issue de cette sélection, pour la désignation du ou de la PR ou MCF attaché.

